

# Trésorerie : le chèque a encore de beaux jours devant lui

CECILE DESJARDINS | Le 17/01 à 06:00 |



Près de la moitié des entreprises ont constaté des fraudes sur les chèques émis. - *Les Echos*

**Tendance | Rares sont les entreprises qui ont banni les émissions de chèques. Malgré les inconvénients de ce moyen de paiement jugé archaïque, elles trouvent toujours une bonne raison d'y recourir.**

De moins en moins utilisé, il est à l'origine d'un nombre croissant de fraudes. Tel est le paradoxe du chèque, comme l'avait révélé, [en juillet dernier](#), le dernier rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement de la Banque de France. Ainsi, les chèques ne représentent plus que 7 % des paiements dits scripturaux, mais 43 % du montant total des fraudes enregistrées (hors espèces), soit 450 millions d'euros en 2018.

En pratique ? Le vol de chéquiers, auprès du titulaire ou des circuits de distribution, serait à l'origine de 56 % [des montants fraudés](#) et la falsification, par « *grattage, surcharge ou gommage des mentions portées sur un chèque valide* » de 33 % des fraudes.

Face à de tels chiffres, l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) a lancé une enquête afin de connaître les usages de ses adhérents. Il apparaît que, sur la centaine de répondants issus de tous secteurs, 71 % utilisent encore des chèques manuels et seuls 14 % ont totalement banni son usage. Côté encaissement ? Aucune entreprise n'a déclaré refuser les chèques. Ces derniers perdurent notamment pour les remboursements, les amendes, les redevances et les cautions. Il s'expliquerait par le manque d'Iban des destinataires ou encore par une incompatibilité « *du système d'information avec les virements* ». Certains citent aussi « *les habitudes* » et « *la résistance au changement* ».

## Un attachement pratique

Pourtant, près de la moitié des entreprises ont constaté des fraudes sur les chèques émis. En premier lieu, des falsifications (39 %), mais aussi des détournements, des vols ou de la contrefaçon. Résultat : 46 % des sociétés souhaiteraient se débarrasser de ce moyen de paiement jugé archaïque. Elles mettent en avant [l'intérêt de la dématérialisation](#), la « *meilleure maîtrise des dates de valeur* », ou encore les gains de temps face à la lourdeur administrative et aux coûts cachés du chèque.

Toutefois, la majorité des organisations ne semblent pas prêtes à l'abandonner : 54 % n'ont pas le projet de cesser d'en émettre, et une part encore plus grande d'en recevoir (68 %). Pour défendre ce moyen de paiement, les entreprises mettent en avant la possibilité de « *tracer et d'isoler les flux* », elles avancent que c'est une « *solution de dépannage* » ou qui constitue une « *facilité de gestion de trésorerie en période tendue* ». D'autres soulignent que le chèque est « *très utilisé par les pros* » et que « *certaines clients ne paient que par chèque* ». Enfin, comme l'ont pointé quelques entreprises : « *Comment payer au cul du camion quand le virement est long et l'Instant payment coûteux ?* » Et certaines d'ajouter : « *C'est un moyen de paiement légal en France* ». Jusqu'à ce que l'Etat finisse par l'interdire.

## OUTILS ET SERVICES

- > Demande de taille d'arbres
- > Taux de rendement du placement d'un capital
- > Calcul de la durée d'un crédit-bail selon la capacité de remboursement
- > Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés
- > Offres d'emploi finance
- > Nominations finance